

XTRIA VALLOIRE GALIBIER
« Le plus haut cross-triathlon du monde »

1^{ère} édition : 06 juillet 2025
« Entrez dans l'histoire »

REGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A. Le cross-triathlon XTRIA VALLOIRE GALIBIER est un évènement sportif dont les épreuves consistent à enchaîner seul ou en relais 3 disciplines : la natation, le vélo tout terrain et le trail running.

XTRIA Valloire Galibier est une épreuve officielle organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. Son déroulement est conforme à la réglementation sportive 2025 de la FFTRI ainsi qu'aux labels mixité et développement durable de cette même Fédération.

Les épreuves ont lieu entre 2100 et 2550 mètres d'altitude. L'ensemble des participants est acheminé sur le secteur des épreuves par télécabine (La Brive) et télésiège (Lac de la vieille).

B. Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les athlètes en toute sécurité. Notamment Les horaires de remise des dossards et d'acheminement sur site sont susceptibles d'évoluer. Ils seront confirmés aux inscrits par mail dans les semaines précédentes.

C. Ce cross-triathlon est organisé par l'association XTRIA2000+ en partenariat avec la commune de Valloire, l'office de tourisme de Valloire, l'association du trail Galibier Tabor et la SEM Valloire.

Article 2 : Conditions de participation aux épreuves et distances.

- COURSES ENFANTS : cross-duathlons.

Départ : dimanche 6 juillet

Catégories :

. 12h00 Pupilles et benjamins né(e)s 01/01/12--31/12/15: Trail 500 m, VTT 2000 m, Trail 500m.

. 14h00 Mini-poussins et poussins né(e)s 01/01/16--31/12/19 : Trail 250 m, VTT 1000m, Trail 250m.

- CROSS-TRIATHLON Distance M individuel :

Départ dimanche 6 juillet 11h00

Distances : Natation 900 m, VTT 21,6 km (D+ 780m), Trail 7900m (D+478m).

Catégorie : né(e)s avant le 31/12/07.

- CROSS-TRIATHLON Distance S individuel et relais :

Départ dimanche 6 juillet 13h00

Distances : Natation 450 m, VTT 10,25 km (D+ 307m), Trail 5,5 km (D+ 243 m).

Catégories : Individuels puis relais né(e) avant le 31/12/09.

Relais = équipes de 2 ou 3 participants

- CROSS-TRIATHLON Distance XS individuel :

Départ dimanche 6 juillet 15h00

Distances : Natation 250 m, VTT 8,5 km (D+ 270m), Trail 2,5 km (D+ 216 m)

Catégories : né(e)s avant le 31/12/11

- PARCOURS DE REPLIS / ANNULATION / MODIFICATION

L'organisation peut prévoir en amont de l'épreuve des parcours de replis, en cas d'intempéries notamment.

En cas de température inadaptée conduisant l'arbitre à annuler l'épreuve de natation, le format de cross-duathlon serait retenu.

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participant(e)s, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves ou disciplines, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou pendant l'évènement, y compris après que le départ soit donné.

- BALISAGE

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

Bombes de traçage éphémère

Fanions

Barrières

Rubalises

Les participants ont la possibilité de visualiser les tracés GPX des parcours sur le site www.xtria-valloiregalibier.com.

Si vous évoluez sans ne voir aucun de ces éléments pendant quelques centaines de mètres, faites demi-tour ou, si vous êtes perdus, appelez le PC sécurité.

Des signaleurs bénévoles sont présents tout au long des parcours aux points clés. Respect des consignes et amabilités sont de rigueur.

Un compétiteur ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Articles 3 : Pièces justificatives.

A. Pour les titulaires d'une licence FFTri compétition 2025 :

. Pièce d'identité

. Licence parfaitement lisible.

B. Pour les titulaires d'une licence ITU valable pour la saison 2025 :

. Pièce d'identité

. Licence parfaitement lisible

. Pass-compétition dûment acquitté lors de l'inscription en ligne (sauf pour les Fédérations Allemandes, Italiennes, Espagnoles, Portugaises, Luxembourgeoises, Belges, Anglaises, Néerlandaises et Suisses).

C. Dans tous les autres cas de figure :

. Pièce d'identité

. Pass-compétition dûment acquitté lors de l'inscription en ligne

. Formulaire info santé FFTri entièrement complété ou à défaut un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

. Autorisation parentale pour les mineurs.

Dans tous les cas de figures, la non-présentation des pièces demandées ou la présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne vos justificatifs (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 5 juillet 2025, 12h00.

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer de dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant le 5 juillet 2025.

Article 4 : Tarifs et modalités d'inscription

A. Inscriptions individuelles :

Distance XS : 40 €

Distance S : 60 €

Distance M : 80 €

Cross duathlon enfants : 25 €

Pour les non licenciés il faudra acquérir un PASS compétition dont le montant est fonction du format de course :

- 2 € format XS
- 5 € format S
- 8 € format M
- 2 € cross duathlon enfants

B. Inscriptions en relais :

Distance S uniquement : 90 € au total soit 30 € par membre de l'équipe.

Pour les non licenciés, il conviendra d'acquiescer un PASS compétition

- 2 € par membre d'équipe en relais

C. Modalités d'inscriptions :

Clôture des inscriptions sur internet le 5 juillet 2025 à 12h00

Afin de garantir un accueil adapté, les inscriptions sont limitées à :

- 140 participants par format de course adulte en individuel
- 140 équipes en relais
- 50 participants en cross duathlon 6-9 ans
- 50 participants pour le cross duathlon 10-13 ans

L'inscription comprend :

- . Le dossard nominatif, incessible et la participation à la compétition.
- . Le cadeau souvenir.
- . Le chronométrage officiel par puce électronique.
- . Les ravitaillements et animations au long des parcours.
- . La sécurité et les secours.
- . Le PASS compétition pour les non-licencié(e)s.
- . Le rapatriement à l'arrivée de vos affaires de natation.
- . La consigne bagages.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 5 : PASS compétition

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire au PASS compétition si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère. Le prix de ce PASS est fixé par la FFTRI et la Ligue Auvergne Rhône Alpes (AURA) de triathlon. Il est gratuit pour les licenciés de 9 pays (liste sur notre plateforme d'inscription en ligne et en supra : Article 3 pièces justificatives). Toutes les courses, adultes et enfants, sont concernées.

Pour les courses enfants, un PASS loisir gratuit, doit être complété par tous les participants, licencié(e)s FFTRI ou non.

Article 6 : Remboursement en cas de désistement ou d'annulation.

En cas d'annulation par l'organisation :

- Annulation avant le 1^{er} avril 2025

Si l'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survient en raison d'une cause extérieure à l'organisation (danger météorologique, risque d'attentat, pandémie, ...), il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 20% du tarif d'inscription quel que soit le motif.

- Annulation après le 1^{er} avril 2025

Si l'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survient en raison d'une cause extérieure à l'organisation, il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 30% du tarif d'inscription quel que soit le motif.

En cas d'annulation par un concurrent :

- Annulation avant le 1^{er} Avril 2025

Il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 20% du tarif d'inscription quel que soit le motif.

- Annulation après le 1^{er} Avril 2025

Un remboursement partiel ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive et il sera retenu une somme forfaitaire de frais de dossier de 30% du tarif d'inscription, quel que soit le motif.

Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard 2 semaines avant l'épreuve, soit avant le 22 juin 2025, date de l'email ou cachet de la poste faisant foi et doit contenir tous les justificatifs adéquats. Passée cette date, aucune demande de remboursement ne pourra être faite.

contact@xtria-valloiregalibier.com

XTRIA 2000+ 4 allée des rochettes 38640 CLAIX

Article 7 : Retrait de dossard et dépose des affaires

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf Article 3 du règlement) sous le chapiteau au pied de la télécabine du Crey de la Brive aux horaires suivants :

Le samedi de 16h à 20h

Le dimanche de 8h00 à 12h00

La dépose des affaires dans les 2 parcs à vélo se fera aux horaires suivants :

- Crosstriathlon M le 6 juillet Départ 11h00

Parc à vélo bas Alp de Zélie 9h00-10h00 T2

Parc à vélo haut du Lac de la Vieille 9h30-10h30 T1

- Crosstriathlon S et relais le 6 juillet Départ 13h00

Parc à vélo bas Alp de Zélie 11h00-12h00 T2

Parc à vélo haut du Lac de la Vieille 11h30-12h30 T1

- Crosstriathlon XS le 6 juillet Départ 15h00

Parc à vélo bas Alp de Zélie 13h00-14h00 T2

Parc à vélo haut du Lac de la Vieille 13h30 -14h30 T1

Accès au parc à vélo bas Alp de Zélie par la télécabine du Crey de la Brive (montée et descente possible).

Accès au parc à vélo haut du lac de la vieille par le télésiège du lac de la vieille (montée seule > pas de descente possible).

Si vous utilisez une tenue, des bâtons et des chaussures spécifiques pour le Trail, il convient de les laisser à votre emplacement au niveau du parc à vélo bas « Alp de Zélie ».

Article 8 : Dossards et numéros de dossard :

Pour les épreuves de VTT et de Trail, le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire et doit être entièrement visible, ni plié ni coupé et parfaitement attaché par 3 points. L'organisateur ne fournit pas d'épingle.

- VTT dossard visible à l'arrière
- Trail dossard visible à l'avant

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. L'affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Les transferts d'inscription ne sont pas autorisés. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par ce dernier durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans cette situation.

Article 9 : Cross-triathlon en relais.

L'épreuve S en relais est de type B. Chaque concurrent réalise une ou deux épreuves avant de passer le relais. Il s'agit d'équipes de 2 ou 3 personnes.

Pour les équipes de 2, toutes les combinaisons sont acceptées : A(T1)A(T2)B / A(T1)B(T2)A / A(T1)B(T2)B. Les relais se passent à votre place dans le parc à vélo.

L'accès descendant du Lac de la Vieille vers l'Alp de Zélie ne peut pas se faire par le télésiège. Dans la formule ABA, A doit en tenir compte et descendre à pied avant de prendre le dernier relais, ainsi, cette formule bien que réalisable n'est pas conseillée.

Le départ du format S en relais sera donné à la suite de celui du format S en individuel.

Article 10 : Briefings.

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ du Lac de la Vieille.

- 10h45 pour le M
- 12h45 pour le S
- 14h45 pour le XS
-

Article 11 : Ravitaillements.

Chaque parcours sera ponctué de ravitaillements.

Points d'eau : Alp de Zélie / Lac de la Vieille / Sommet du Croy du Quart.

Ravitaillement complet : Alp de Zélie.

NB : Dans le but de supprimer l'utilisation de matériel à usage unique, chaque participant devra disposer de son gobelet réutilisable.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition des participants aux points de ravitaillement.

Des gobelets réutilisables souples et pliant seront disponibles à la vente 5 € au retrait des dossards.

Article 12 : Chronométrage.

Le chronométrage sera effectué par puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou équivalent qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Elle sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

Pour les relais, la puce fait office de témoin.

Article 13 : Barrières horaires.

Des barrières horaires sont mises en place. Tous les coureurs n'ayant pas franchi le point de passage de 2ème transition (T2) du parcours à cette heure de barrière horaire seront mis hors course et ne pourront pas s'élancer sur la suite du parcours.

Sur le M (départ 11h) 2ème transition VTT > Trail avant 13h30

Sur le S (départ 13h00) 2ème transition VTT > Trail avant 14h30

Sur le XS (départ 15h) 2ème transition VTT > Trail avant 16h00

Article 14 : Pénalités.

Le règlement de la FFtri s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non-respect de celui-ci.

- Carton jaune : stop and go pour mise en conformité
- M : 2 minutes de pénalité
S : 1 minute de pénalité
XS : 30 secondes de pénalité
- Carton rouge : disqualification.

Article 15 : Récompenses.

Des trophées et lots seront remis aux hommes et aux femmes des catégories suivantes, respectivement sur les épreuves XS, S et M.

- Scratch : 1-2-3-4-5
- Cadet (2008-2009) : 1
- Minime (2010-2011) : 1
- Benjamin (2012-2013) :1
- Pupilles (2014-2015) :1
- Poussins (2016-2017) : 1
- Mini Poussins (2018-2019) :1
- Relais : 1 (Homme, Femme et mixte).

Il n'y aura pas de cumul de prix possible

Seuls les coureurs présents à la remise de prix pourront prétendre à leurs récompenses.

La remise des prix aura lieu à la fin de chaque épreuve à l'Alp de Zélie, site d'arrivée de toutes les distances.

Article 16 : Sécurité.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée accompagnée d'un médecin. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, il le fera sous son entière responsabilité, et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 17 : mesures diverses.

- Natation :

Départ des courses en « rolling start » : 6 participants par vague toutes les 5 secondes : choisir sa vague de départ au retrait du dossard.

A titre de repère pour une référence au 100 m en minute :

1 ^{ère} vague.	1.15
2 ^{ème} vague	
3 ^{ème} vague	
4 ^{ème} vague.	1.30
5 ^{ème} vague	
6 ^{ème} vague	
7 ^{ème} vague	
8 ^{ème} vague.	1.45
9 ^{ème} vague	
10 ^{ème} vague	
11 ^{ème} vague	
12 ^{ème} vague	2.00
13 ^{ème} vague.	
14 ^{ème} vague	
15 ^{ème} vague	
16 ^{ème} vague	2.30
17 ^{ème} vague	
18 ^{ème} vague	
19 ^{ème} vague.	
20 ^{ème} vague	2.45
21 ^{ème} vague	
22 ^{ème} vague	

23^{ème} vague 3.00

Le port du bonnet de bain sera obligatoire. Il ne sera pas fourni par l'organisation. Tous les concurrents doivent donc se munir de leur propre bonnet.

Il est recommandé d'apporter une combinaison de natation, les conditions climatiques à 2300 mètres la rendront probablement obligatoire lors du contrôle des températures atmosphériques et aquatique. Aucun départ sans combinaison ne sera autorisé si les mesures de température la rendent obligatoire.

La baignade est strictement interdite en dehors des épreuves.

La location d'une combinaison est possible via le lien « Dare2tri » présent sur le site de l'évènement : www.xtria-valloiregalibier.com

- Cyclisme : l'épreuve se déroule à VTT. Les Gravels ne sont pas admis.
- Le port d'un casque de VTT homologué, jugulaire attachée, est obligatoire tout au long du parcours cycliste.
- Des signaleurs seront présents pour vous indiquer le chemin à suivre dans les zones d'incertitude éventuelle.
- L'organisation n'est en aucun cas responsable du matériel dans le parc à vélo, en cas de perte ou vol. Soyez particulièrement prudents avec vos éventuels compteurs GPS qui sur de nombreux triathlons, sont l'objet de vols.
- Aucun véhicule thermique et/ou à 4 roues qui ne fait pas partie de l'organisation n'est admis sur les parcours.

Article 18 : Assurances.

- Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels

qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux (article L.321-21).

- Individuelle accident :

Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur Fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui couvre en cas de dommages corporels.

- Dommage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol, Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

- Vol et disparition : L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne bagages.

Article 19 : protection des données.

Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom prénom et adresse.

Article 20 : Cession du droit à l'image.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et média à utiliser les images

fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue par la loi, les règlements, les traités, en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Acceptation du règlement.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Merci d'avoir choisi notre épreuve et « Entrez dans l'histoire ».

Très bonne course !